Licenciement économique après rachat

Par Anto37

Bonjour, la boite pour laquelle je travaille s'est faite racheté au mois de septembre. Nous sommes mi janvier et la patronne me convoque pour me dire qu'ils veulent me licencier économiquement. Est-ce réellement légal d'invoquer un licenciement économique pour me virer à peine 5 mois après le rachat ?

Par ESP

Bonjour
Il peut devoir licencier pour des raisons économiques, mais de votre côté vous pouvez contester aux prud'hommes pour le faire condamner en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
Il vous faudrait consulter un avocat en droit du travail ou une organisation syndicale.

Par janus2

Est-ce réellement légal d'invoquer un licenciement économique pour me virer à peine 5 mois après le rachat ?

Bonjour,
Il peut, effectivement, y avoir des raisons économiques, par exemple une restructuration.